

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2212

11 septembre 2008

SOMMAIRE

Abad International S.A.	106138	Keeley S.à r.l.	106135
AGI Asia Fund	106135	Koelnag Holding S.A.	106131
AGR Conseils S.à r.l.	106148	Kühne & Nagel A.G.	106136
ALMATY II Luxembourg S.à r.l.	106140	Lion/Visor Lux 2	106167
Ana Investments S.A.	106130	Lux Chemical Invest S.A.	106152
ASI Global S.A.	106132	Mambor Investments S.A.	106147
Atlantico S.A.	106149	Mat Investment S.A.	106130
Avantium S.A.	106136	Morsa Capital S.A.	106134
Breef S.A.	106131	Movi Finance S.A.	106137
Canal 3 International S.A.	106150	MRC Development Company S.à r.l.	106152
CarVal Investors Luxembourg S.à r.l. ...	106135	Nando's International Investments S.A.	
Cesare Fiorucci Finco	106138	106139
CFD Capital Management Sicav	106130	Nauheim Estates	106168
Citran Greysac S.A.	106133	Naxos International Holding S.A.	106132
Continental Barley Holding S.A.	106132	Niesky S.à r.l.	106174
Creapro Holding A.G.	106169	Opticorp S.A.	106152
Dachtechnic S.à r.l.	106175	Polytrinity Investment S.à r.l.	106152
Delmot S.A.	106138	Presidio Investments	106154
Doragren	106131	Ram Invest S.à r.l.	106153
Euro 3000 Holding S.A.	106133	Reviso Expert-Comptable S.à r.l.	106137
Euro-Re Invest 1 S.A.	106174	Round Point S.A.	106153
Fides Inter-Consult S.A.	106148	Salva S.A.	106137
Fortilux S.A.	106133	Socera Assets Management S.A. Holding	
Gamon Holding S.A.	106149	106150
GBI Sàrl	106147	Stadlux Investment S.A.	106139
Gekoq S.A.	106151	Stalexport Autoroute S.à r.l.	106176
Gordoninvest S.A.	106151	Star 2000 Holding S.A.	106153
Green European Venture Capital S.A. ..	106134	STAUB Trucks S.A.	106140
Hanwell S.A.	106148	Sunu Finances Holding S.A.	106135
Hydro-Get Enviromental Investment S.A.		Tarlux S.A.	106153
.....	106151	Trinter S.A.	106139
Inter Globe Trust S.A.H.	106149	Turret Funding	106151
JHD S.à r.l.	106147	Valona Finance S.A.	106134
Keeley S.A.	106135	Virgo S.A.	106150

Mat Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 121.513.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 13 octobre 2008 à 16.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Reportée du 1^{er} septembre 2008 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008111159/696/15.

Ana Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 107.682.

Les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 septembre 2008 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibérations quant aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008112327/1017/12.

CFD Capital Management Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 99.080.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav CFD CAPITAL MANAGEMENT SICAV à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 septembre 2008 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la Sicav en " AMM FINANCE SICAV "
2. Modification du siège social de la Sicav
3. Modification de la composition du Conseil d'Administration
4. Changement du mandat du Réviseur d'Entreprises

Pour pouvoir participer à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions sont priés de remettre auprès du siège social de la Sicav leur procuration dûment complétée et signée. Les formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande auprès du siège social de la Sicav.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

A défaut de quorum lors de cette première Assemblée Générale Extraordinaire, une deuxième Assemblée sera convoquée et aura lieu à la même adresse avec le même ordre du jour le 3 novembre 2008. Cette deuxième assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des deux tiers au moins des voix exprimées.

Le Prospectus de CFD CAPITAL MANAGEMENT SICAV sera mis à jour en conséquence et sera disponible au nouveau siège social de la Sicav.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008113644/755/27.

Koelnag Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 22.269.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 août 2008, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *13 octobre 2008* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008113639/795/18.

Breef S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 50.204.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on Monday, the *29th of September, 2008* at 3.00 p.m. in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the board of directors and report of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2007.
3. Appropriation of results as of December 31, 2007.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates during the related fiscal year.
5. Sundry.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008113641/29/18.

Doragren, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 55.051.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, *29 septembre 2008* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Démission de M. Philippe TOUSSAINT de son mandat d'administrateur et décharge.

106132

7. Nomination de M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
8. Reconduction de M. Eric MAGRINI dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
9. Reconduction de M. Pietro LONGO dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
10. Reconduction de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
11. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008113643/29/28.

Naxos International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 34.288.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 30 septembre 2008 à 12.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008113646/1267/15.

Continental Barley Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 18.440.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 1^{er} octobre 2008 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008113649/795/15.

ASI Global S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 52.232.

Les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 22 septembre 2008 à 10h00 au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination de M. Jürg Hans KURMANN et de M. Saeed Abbas Ebraheem Yousif Al Yousif AL YOUSIF comme administrateurs de la société, augmentant de ce fait le nombre d'administrateurs de 3 à 5;

2. divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2008106277/1017/14.

Euro 3000 Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 75.622.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 29 septembre 2008 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants,
2. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1^{er} janvier 2008 à la date de la présente Assemblée,
3. Transfert du siège social,
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008113651/795/17.

Fortilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.833.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 1^{er} octobre 2008 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mai 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008113652/795/15.

Citran Greysac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 61.287.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 19 septembre 2008 à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes au 31/05/2005 et 31/05/2006;
3. Affectation des résultats;
4. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008108466/322/16.

Green European Venture Capital S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 77.091.

Les actionnaires sont convoqués à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 27 septembre 2008 à 15.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 11 août 2008, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008105666/29/18.

Valona Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 21.796.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

to be held extraordinarily at the registered office on September 22, 2008 at 10.30 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors concerning the annual accounts as at December 31st 2007 ;
2. Report of the Statutory Auditor on the annual accounts as at December 31st 2007 ;
3. Report of the Réviseur d'entreprises on the annual accounts as at December 31st 2007 ;
4. Approval of the annual accounts as at December 31st 2007 ;
5. Allocation of the results ;
6. Discharge to the Directors, to the Statutory Auditor and to the Réviseur d'entreprises ;
7. Reelection of the directors, the Statutory Auditor and the Réviseur d'entreprises ;
8. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008108393/565/19.

Morsa Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 100.890.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on Monday, the 22nd of September 2008 at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the board of directors and report of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2007.
3. Appropriation of results.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates during the related fiscal year.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008109285/29/17.

AGI Asia Fund, Fonds Commun de Placement.

Sondervermögen, verwaltet von der SEB Fund Services S.A., mit Sitz in 6A, Circuit de la Foire Internationale,
L-1347 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 44.726

Das Sonderreglement des AGI Asia Fund (Stand: September 2008) wurde beim Handels- und Firmenregister hinterlegt.
Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, am 25. August 2008.

SEB Fund Services S.A.
Verwaltungsgesellschaft
Unterschriften

Référence de publication: 2008112008/755/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00489. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Keeley S.A., Société Anonyme,
(anc. Keeley S.à r.l.).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.461.

CarVal Investors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 117.261.

RECTIFICATIF

L'acte de modification des statuts de Keeley S.à r.l. (devenue Keeley S.A.) passé devant le notaire Elvinger en date du 28 mars 2007 a été publié au Mémorial C n° 1304 du 28 juin 2007, pages 62547 à 62572, sous l'en-tête de CarVal Investors Luxembourg S.à r.l. qui n'est en rien concernée par cette publication. La référence du dépôt au Registre de commerce et des sociétés mentionnée à la fin est également erronée.

Il y a donc lieu d'apporter les corrections suivantes:

1) L'en-tête (page 62547):

au lieu de: «CarVal Investors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R.C.S. Luxembourg B 117.261.»,

lire: «Keeley S.A. (anc. Keeley S.à r.l.). Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 94.461.»

2) La référence du dépôt (page 62572, dernière ligne de la publication):

au lieu de: «(070062720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.»,

lire: «(070062753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.»

3) Le sommaire (page 62545):

supprimer: «CarVal Investors Luxembourg S.à r.l.»,

et ajouter: «Keeley S.A.»

Référence de publication: 2008112872/211/27.

Sunu Finances Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 66.169.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 30 juin 2008

Le Conseil d'Administration renouvelle le mandat d'Administrateur Délégué de Monsieur Papa Pathé Dione, Dirigeant de sociétés, demeurant 48 ter, rue Delerue à Saint-Maur des Fosses (France). Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008110584/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07851. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Avantium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 96.365.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 août 2008

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:

Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à SAVIGNY-SUR-ORGE (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008109962/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10350. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Kühne & Nagel A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 18.745.

Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung, welche am Sitz der Gesellschaft am 22. Mai 2008 abgehalten wurde

Die Versammlung konstituierte sich um 15.00 Uhr und bestimmt Herrn Klaus Herms zum Vorsitzenden der Versammlung.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Herrn Gerardus van Kesteren.

Die Versammlung bestimmt zum Schriftführer Herrn Gerardus van Kesteren.

Der Vorsitzende erklärt:

1. Die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung ist zusammengetreten, um über nachfolgende Tagesordnung zu beschließen:

- Streichung von Herrn Achim Taylor als Geschäftsführer der Gesellschaft

- Ernennung von Herrn Clemens Abt als Geschäftsführer der Gesellschaft

2. Das Gesellschaftskapital ist voll und ganz vertreten, so dass von besonderen Einberufungen abgesehen werden konnte. Die vertretenen Gesellschafter erkennen an und erklären, dass sie vor deren Beginn Kenntnis der Tagesordnung erhalten haben und dass sie somit bereit sind, über alle Punkte dieser Tagesordnung zu beschließen.

3. Die vertretenen Gesellschafter sowie die von ihnen vertretenen Aktien sind auf einer Präsenzliste angeführt. Diese bleibt, nachdem sie von den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und den Mitgliedern des Büros der Versammlung unterzeichnet worden ist, gegenwärtigem Protokoll beigegeben.

4. Da aus der Präsenzliste vorgeht, dass das gesamte Gesellschaftskapital an dieser Versammlung vertreten ist, ist dieselbe somit regelrecht zusammengetreten und ermächtigt über alle Punkte der Tagesordnung abzustimmen.

Die Versammlung überprüft alle Punkte dieser Erklärung und bestätigt deren Richtigkeit.

Beschlussfassung

Die Versammlung beschließt, jeweils einstimmig, wie folgt:

Herr Achim Taylor, wohnhaft 209, rue Gaston Diderich, L-1420 Luxemburg, wird als Geschäftsführer gestrichen.

Herr Clemens Abt, wohnhaft 21, rue du Verger, L-6488 Echternach, wird als Geschäftsführer ernannt.
Nach Erledigung der Tagesordnung wird die Versammlung um 15.30 Uhr geschlossen.

K. Herms / G. van Kesteren / G. Van Kesteren
Der Vorsitzende / Der Stimmzähler / Der Schriftführer

Référence de publication: 2008111611/3153/35.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09055. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Movi Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.365.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 août 2008

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:

Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à SAVIGNY-SUR-ORGE (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008109963/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10353. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Reviso Expert-Comptable S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 27, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 119.228.

Reviso Expert-Comptable S.à r.l. (gegründet am 06. September 2006 Nummer 21.914 vor dem Notar Paul Bettingen, Niederanven), HR-Nummer B119.228

Herr Veit Schabbach, Diplom-Betriebswirt - Expert-Comptable gibt folgendes bekannt:

Die Verlegung des Gesellschaftssitzes zum 30.08.2008 für das weitere Bestehen eines Sitzes im Verlauf der Auflösung der Gesellschaft

Neue Adresse: Reviso Expert-Comptable S.à r.l., 27, Grand-Rue, L-6630 Wasserbillig.

Wasserbillig, den 26.08.2008.

Veit Schabbach.

Référence de publication: 2008109972/7689/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11354. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Salva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 108.732.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 août 2008

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:

Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à SAVIGNY-SUR-ORGE (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008109964/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10356. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Abad International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.275.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 août 2008

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:

Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à SAVIGNY-SUR-ORGE (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008109965/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10341. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Delmot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.455.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 août 2008

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de: Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à SAVIGNY-SUR-ORGE (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008109966/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10344. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Cesare Fiorucci Finco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 106.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/2008.
Pour Cesare Fiorucci Finco Sàrl
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008110188/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00798. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Stadlux Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.412.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 août 2008

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:

Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à SAVIGNY-SUR-ORGE (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008109967/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10347. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Trinter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.176.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 août 2008

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:

Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à SAVIGNY-SUR-ORGE (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008109969/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10333. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Nando's International Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.648.

Constituée suivant acte reçu par M^e Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 août 1997, acte publié au Mémorial C no 673 du 2 décembre 1997.

Le bilan au 28 février 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NANDO'S INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) SA.

Signatures

Référence de publication: 2008110218/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09239. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

STAUB Trucks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 132.236.

Die Bilanz zum 31.12.2007 ist im Handels- und Gesellschaftsregister RCS in Luxemburg hinterlegt worden.

Zu Ihren Händen zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 26.08.2008.

Unterschrift

Mandataire

Référence de publication: 2008110058/6676/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11552. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

ALMATY II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 141.085.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the eighth of August.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

Alatau Hospitality Limited, a company incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at 4 Artemidos Avenue, City House, CY-6030 Larnaca, Cyprus, registered with the Registrar of Companies under registration number 195429, here represented by Mrs. Frédérique Davister, Lawyer, with his professional address at 14, rue Erasme, B.P. 39 L-2010 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on August 6, 2008 in Almaty.

The power of attorney, signed "ne varietur", by the representative of the person appearing and by the undersigned notary shall remain attached to this document to be submitted with it for the formalities of registration.

Which person appearing, represented as stated above, required the drafting notary to draw up a document for a limited liability company, which it declared it wished to incorporate and whose Memorandum and Articles of Association are drafted as follows:

A. Objective - Duration - Name - Registered office

Art. 1. The current owner of the shares created hereafter, and those who may subsequently become owners, hereby incorporate a limited liability company (hereinafter the "Company") which shall be governed by the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, and by this Memorandum and Articles of Association.

Art. 2. The Company objective is the taking of shareholdings, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, and all other types of investment, acquisition by purchase, subscription or any other manner and disposal by sale, exchange or any other manner, of securities in all currencies and the management, control and development of its shareholdings.

The Company may also guarantee, grant loans or otherwise assist companies in which it has a direct or indirect shareholding or companies which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also act as manager or administrator, responsible with unlimited or limited liability for all debts and company commitments for limited partnership companies or any other similar company structures.

The Company may also conduct all business of a commercial, industrial or financial nature considered useful for the achievement of its objectives.

Art. 3. The Company is incorporated for an indeterminate duration.

Art. 4. The Company shall take the name of "ALMATY II Luxembourg S. à r.l."

Art. 5. The registered office shall be established in Luxembourg. It may be transferred to any other locality in the Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a decision of the general meeting of associates. Agencies or other offices may be established in Luxembourg or abroad.

B. Company share capital - Company shares

Art. 6. The company share capital is hereby fixed at the sum of twenty-five thousand U.S. dollars (USD 25,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000) company shares, of a value of one U.S. dollars (USD 1.-) each.

Each company share gives the right to one vote in the deliberations of ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The company share capital may be modified, at any time, by agreement of the majority of associates representing at least three-quarters of the company share capital.

Art. 8. The Company shall recognise only one owner for each company share. Joint owners of company shares must nominate one person to represent them with the Company.

Art. 9. Company shares may be freely assigned between associates. Company shares may only be assigned inter vivos to non-associates with the approval of a general meeting of associates representing at least three-quarters of the company share capital.

In the case of multiple associates, if one of the associates dies, the latter's company shares may only be transmitted to non-associates with the agreement, given in a general meeting, of the other associates representing at least three-quarters of the company share capital. Consent is not, however, required when the shares are transmitted either to ascendants or descendants, or to the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the associates shall not be a cause for dissolution of the Company.

Art. 11. The personal creditors of associates, entitled beneficiaries or heirs may not, for any reason whatsoever, affix seals to the Company's goods or documents.

C. Management

Art. 12. The Company shall be managed by a management council consisting of at least three class A manager and three class B managers.

The management council shall, with regard to third parties, have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all actions and operations in relation to its objectives. The management council shall be appointed by the sole associate, or where necessary, by the associates, who shall fix the duration of its/their term of office. It/they shall be freely, and at any time, revocable by the single associate or, depending on the case, the associates.

The Company shall be committed, in all circumstances, by the signature of at least two class A manager and two class B managers.

The joint signature of at least two class A managers and two class B managers shall be required for every sale or transfer of financial products issued by the Company, and for every obligation imposing encumbrances, debts or borrowings on behalf of the Company.

Art. 13. The management council may choose a chairman and vice-chairman from among its members. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the management council meeting reports.

The management council shall meet, on invitation by a manager, at the location indicated in the notice of invitation. The chairman shall chair all the meetings of the management council; in the absence of the chairman, the management council may designate, based on the majority of the persons present at this meeting, another manager to assume the chair for these meetings.

Written notification of every management council meeting shall be given to all managers at least ten days before the date set for the meeting, except in the case of urgency, in which case the nature and reasons for such urgency shall be indicated in the notice of invitation. It may be done other than by this notice of invitation following the agreement of each manager in writing or by cablegram, telegram, telex, fax or any other similar means of communication. A special notice of invitation shall not be required for a meeting of the management council taking place at a time and place determined in a resolution previously adopted by the management council.

Each manager may have themselves represented at any meeting of the management council by designating another manager as his/her representative, in writing or by cablegram, telegram, telex or fax. A manager may represent several of his/her colleagues.

Any manager may participate in a management council meeting by telephone conference, video-conference or by other similar means of communication by which all the persons taking part in this meeting may hear each other. Participation in a meeting using one of these means shall be equivalent to presence in person at such a meeting.

The management council may, on the basis of unanimity, take resolutions by circular means, by expressing its approval in writing, by cablegram, telegram, telex, fax or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety constituting the report shall represent proof of the decision made.

Art. 14. The reports of all the meetings of the management council shall be signed by the chairman or, in his/her absence, by the vice-chairman or by two managers. Copies or extracts of the reports intended for legal or other use shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly authorised for this purpose by the management council.

Art. 15. The death of a manager, or his/her resignation for any reason whatsoever, shall not result in the dissolution of the Company.

Art. 16. Manager(s) shall not undertake, due to their position, any personal responsibility in relation to commitments legally made by them on behalf of the company. As simple representatives, they are only responsible for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any manager or manager with signing authority, their heirs, will executors and administrators for expenses reasonably incurred by an action, proceedings or procedure to which they are a party in their capacity as manager or manager with signing authority of the Company, or for having been, at the request of the Company, a manager or manager with signing authority of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not indemnified, except in the case where in such actions, proceedings or procedures they are finally convicted of negligence or erroneous or bad administration; in the case of an extra-judicial arrangement, such indemnity shall only be accorded if the Company is informed by its attorney-counsellor that the manager or manager with signing authority in question did not commit such dereliction of duty. The right to indemnification does not exclude other rights in respect of the manager or manager with signing authority.

Art. 17. The management council may decide to pay interim dividends on the basis of an accounting statement prepared by the management council, from which it is evident that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the funds to be distributed may not exceed the amount of the profits achieved since the last fiscal financial year increased by the profits carried forward and the distributable reserves but reduced by losses carried forward and sums to be assigned to the reserves by virtue of a legal or statutory obligation.

D. Decisions by the single associate - Collective decisions of the associates

Art. 18. In the case of a single associate, he/she shall exercise the powers devolved to the general meeting of associates by the provisions of Section XII, in particular Articles 200-1 and 200-2, of the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 19. Subject to the reserve of a higher quorum provided by the Memorandum and Articles of Association, collective decisions shall only be validly taken insofar as they are adopted by associates representing more than half of the company share capital.

The associates may only change the nationality of the Company on a unanimous basis. All other modifications to the Memorandum and Articles of Association shall be decided by the majority of associates representing at least three-quarters of the company share capital.

Art. 20. Each associate may participate in collective decisions irrespective of the number of shares they own. Each associate shall have a number of votes equal to the number of shares they possess or represent.

E. Company financial year - Balance sheet - Distribution of profits

Art. 21. The company financial year shall begin on 1st January and end on 31st December.

Art. 22. The accounts shall be closed and the management council shall draw up an inventory consisting of the asset and liabilities values of the company, on the 31st of December each year. Each associate may consult the inventory and balance sheet at the registered office.

Art. 23. Five per cent shall be deducted from the net profit for the constitution of a reserve fund until it reaches ten per cent of the company share capital. The balance shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the case of the dissolution of the Company, the liquidation shall be performed by one or more liquidator(s), whether they are associate(s) or not, appointed by the general meeting of associates, which shall fix their powers and emoluments. Unless otherwise decided, the liquidator(s) shall have the most extensive powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

The assets, after deduction of the liabilities, shall be shared between the associates in proportion to the company shares held in the Company.

Art. 25. For everything that is not governed by this Memorandum and Articles of Association, the associates shall refer to the provisions of the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitional provisions

The first company financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on 31st December 2008.

Subscription and payment

All the twenty five (25.000) company shares were subscribed by Alatau Hospitality Limited, aforementioned, which paid twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000).

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Valuation and costs

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 16.167,50 (exchange rate (median price) on August 7th, 2008: USD 1.- = EUR 0,6467).

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the Company's entire share capital, has immediately proceeded to the adoption of the following resolutions:

1. The Company's registered office is established at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.
2. The members of the Company's management council for an indeterminate period are:

Class A managers:

- Mr. Renaud Labye, Manager, born on September 11th, 1977 in Liège (Belgique), with his professional address at 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg;
- Ms Bouchra Akhertous, born on October 8th, 1974 in Mont-Saint-Martin (France), with her professional address at 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg;
- Mr. Thierry Grosjean, born on August 3rd, 1975 à Metz (France), with his professional address at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Class B managers:

- Mrs. Claudia Schweich, born on August 1st, 1979 in Arlon (Belgique), with her professional address at 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg;
- Mr. Nabil Akhertous, born on July 26th, 1983 in Mont-Saint-Martin (France), with his professional address at 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg;
- Mr. Clément Martinez, born on August 8th, 1981 in Schiltigheim (France), with his professional address at 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suite la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Alatau Hospitality Limited, une société constituée et régie sous les lois de Chypre, ayant son siège social au 4 Artemidos Avenue, City House, CY-6030 Larnaca, Cyprus, enregistrée au Registre du Commerce sous le numéro 195429, ici représentée par Mademoiselle Frédérique Davister, Avocat, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, B.P. 39 L-2010 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 août 2008 à Almaty.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "ALMATY II Luxembourg S. à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Des agences ou autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis (USD 25.000) représentée par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales, d'une valeur de un Dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales doivent nommer une personne pour les représenter auprès de la Société.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, si l'un des associés décède, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Le consentement, cependant, n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés n'est pas une cause de dissolution de la Société.

Art. 11. Les créanciers personnels de l'associé, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société sera gérée par un conseil de gérance composé au moins de trois gérants de catégorie A et de trois gérants de catégorie B.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le conseil de gérance sera nommé par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés qui fixe(ent) la durée de son/leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature d'au moins deux gérants de catégorie A et de deux gérants de catégorie B.

Une signature conjointe d'au moins deux gérants de catégorie A et de deux gérants de catégorie B est exigée pour toute vente, ou transfert de produits financiers émis par la Société, ainsi que pour toute obligation imposant des engagements, endettements ou emprunts au nom de la Société.

Art. 13. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins dix jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action, poursuite ou procédure auxquelles il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions, poursuites ou procédures il serait finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII, notamment les articles 200-1 et 200-2, de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Toutes les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ont été souscrites par Alatau Hospitality Limited, ci-avant nommée, pour un montant total de vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis (USD 25.000).

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis (USD 25.000) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Evaluation et frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 16.167,50 (taux de change (median price) du 7 août 2008: USD 1,- = EUR 0,6467).

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions de l'associé unique

Le comparant représenté comme dit ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.
2. Les membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée seront:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Renaud Labye, Manager, né le 11 septembre 1977 à Liège (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg;
- Mademoiselle Bouchra Akhertous, née le 8 octobre 1974 à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg;
- Monsieur Thierry Grosjean, né le 3 août 1975 à Metz (France), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- Madame Claudia Schweich, née le 1^{er} août 1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg;
- Monsieur Nabil Akhertous, né le 26 juillet 1983 à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg;
- Monsieur Clément Martinez, né le 8 août 1981 à Schiltigheim (France), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant du comparant, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Davister et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 18 août 2008. LAC/2008/34194. — Reçu quatre-vingt-deux euros quatre-vingt-douze cents Eur 0,5% = 81,92.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008111669/5770/364.

(080129572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

JHD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3320 Berchem, 73, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.101.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008110110/1559/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07073. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080127320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

GBI Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7536 Mersch, 1, rue de Gosseldange.

R.C.S. Luxembourg B 78.387.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008110112/1559/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07093. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080127347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Mambor Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.181.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2008

- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg et Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

- L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de la société ELPERS & Co Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes.

- L'Assemblée nomme en remplacement la Fiduciaire Patrick Sganzerla Sàrl, ayant son siège social à 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008110565/5387/28.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10468. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

AGR Conseils S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8383 Koerich, 6, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 105.449.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Pierre CARRAS

Référence de publication: 2008110113/1559/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07090. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Fides Inter-Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 52.925.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008110114/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09376. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Hanwell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 71.671.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2008

- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg et Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

- L'Assemblée renouvelle les mandats du commissaire aux comptes la société Fiduciaire Patrick Sganzerla Sarl, ayant son siège social à 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg a été nommé nouveau Commissaire aux comptes. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008110568/5387/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10452. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Inter Globe Trust S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 52.927.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008110115/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09378. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Gamon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 68.366.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008110117/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09371. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Atlantico S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.873.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 13 août 2008

1. M. Jacques CLAEYS a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

2. M. Gérard BIRCHEN, a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. M. Sinan SAR a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. Mme Monique JUNCKER a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

6. M. Gérard BIRCHEN a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 14/08/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ATLANTICO S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008110506/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10714. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Socera Assets Management S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 81.376.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008110118/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09379. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Canal 3 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 99.386.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008110119/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07302. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Virgo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.013.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2008

L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg et Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

- L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de la société ELPERS & Co Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes.

- L'Assemblée nomme en remplacement la Fiduciaire Patrick Sganzerla Sàrl, ayant son siège social à 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008110566/5387/28.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10464. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Gekoq S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 126.593.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008110120/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07297. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Gordoninvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 127.745.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008110121/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07299. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Hydro-Get Enviromental Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 55.986.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008110122/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07288. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Turret Funding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 127.989.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse du gérant, à savoir Hermanus Roelof Willem Troskie, a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008110650/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07833. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Lux Chemical Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 103.496.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008110123/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07292. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Opticorp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 49.999.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008110124/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07298. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Polytrinity Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 130.004.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008110125/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07287. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

MRC Development Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.636.

En date du 4 juillet 2008, la société NESWICK TRADING LTD a cédé ses 75 parts sociales de la société à responsabilité limitée MRC DEVELOPMENT COMPANY S.à r.l. à la «company limited by shares», GERRAD HOLDINGS LIMITED, enregistrée sous le n ° 1460753 auprès du "BVI Business Companies Act", avec siège social à Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Luxembourg, 14 août 2008.

Pour avis sincère et conforme
Pour MRC DEVELOPMENT COMPANY S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008110660/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10722. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Ram Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 135.232.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008110126/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07285. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Round Point S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 81.449.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008110127/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07290. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Tarlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 91.625.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008110128/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07293. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Star 2000 Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 47.247.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 avril 2008

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 avril 2008, les actionnaires de la société Star 2000 Holding S.A. décident à l'unanimité de transférer le siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Les mandats d'administrateur et administrateur-délégué de Monsieur Alessandro Ghione, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg est confirmé et prendra fin en l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008110662/7262/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09180. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Presidio Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 122.234.

In the year two thousand and eight, on the sixth day of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Presidia Investments (the Company), a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122234, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, on November 22, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 115, dated February 5, 2007. The articles of association of the Company have not been amended since then.

THERE APPEARED:

1. Presidio Mezz Holdings LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, USA, having its registered office in the State of Delaware c/o Corporation Trust Center, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, registered with the Division of Corporations, A shareholder of the Company,

here represented by Ms Katarzyna Kuszewska, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on August 5th, 2008.

2. Presidia Uno, an Italian Investment fund, having its place of business at Via Giuseppe Parini 5/A, Milan, Italy, registered at the Bank of Italy under registration number 304700 and managed by Presidia S.G.R.p.A, a company incorporated and existing under the laws of Italy, registered with the Camera di Commercio Industria Artigianato Agricoltura di Milano under number 13343790153, having its registered office at Via Giuseppe Parini 5, Milan, Italy, B shareholder of the Company,

here represented by Maître Alexander Olliges, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on August 5th, 2008.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. The A shareholder and the B shareholder (collectively referred to as the Shareholders) hold all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) by the issuance of two hundred fifty (250) new shares of Class A having a nominal value of fifty euro (EUR 50) each, so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred twenty-five (125) shares of Class A and one hundred twenty-five (125) shares of Class B with a par value of fifty (EUR 50) each, to twenty-five thousand euro (EUR 25,000) represented by three hundred seventy-five (375) shares of Class A and one hundred twenty-five (125) shares of Class B with a par value of fifty euro (EUR 50) each.

2. Subscription and payment of two hundred fifty (250) new shares of Class A by Presidia Mezzo Holdings LC by a contribution in kind consisting of a part of a loan amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) under a facility agreement by and between Presidia Mezzo Holdings LC, as lender and the Company as borrower;

3. Transfer of the registered office of the Company from 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg to 6c, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach;

4. Acknowledgment of the resignation of the A manager, the B manager and the C manager of the Company.

5. Appointment of three new A managers, one new B manager and one new C manager for an undetermined period.

6. Decision that the chairman of the board of managers of the Company will be appointed by the board of managers of the Company from among the A managers, it being understood that all A managers are entitled to participate to the vote of the chairman of the board of managers;

7. Decision that the chairman of the board of managers of the Company will have a casting vote in case there is a split vote on a decision of the board of managers and definition of the information obligations vis-à-vis the B Shareholder of the Company.

8. Functioning of the board of managers, convening and notice formalities of the general meeting of the shareholders of the Company;

9. Signature powers of the managers of the Company vis-à-vis third parties;

10. Deletion of article 19 of the articles of association of the Company;

11. Amendments to article 4 paragraph 1, article 5 paragraph 1, article 8, article 10, article 11 paragraphs 1 and 7, article 16, article 23 and article 24 and full restatement of the articles of association of the Company;

12. Approval of the transfer of one (1) share of class A from Presidia Mezzo Holdings LC to Presidia Management Holdings LC, a company organised and existing under the laws of Delaware, USA, having its registered office in the State of Delaware c/o Corporation Trust Center, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 and acknowledgement of Presidia Management Holdings LC as new shareholder of the Company;

13. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders of the Company resolve to increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to twenty-five thousand euro (EUR 25,000) by the issuance of two hundred fifty (250) new shares of class A with a par value of fifty euro (EUR 50) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Intervention - subscription - payment

Thereupon, Presidia Mezzo Holdings LC, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for the two hundred fifty (250) new shares of Class A with a par value of fifty euro (EUR 50) each and to make payment in full for such new shares of Class A by a contribution in kind consisting of a part of a loan amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) (the Receivable) under a facility agreement by and between Presidia Mezzo Holdings LC, as lender and the Company as borrower.

As of the date of August 5th, 2008, the Receivable so contributed represents a contribution in kind in a total net amount of at least twelve thousand five hundred euro (EUR 12, 500).

It results from a certificate issued on the date hereof by the management of Presidia Mezzo Holdings LC that, as of the date of such certificate:

- Presidia Mezzo Holdings LC is the full owner of the Receivable;
- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- Presidia Mezzo Holdings LC is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- the Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct and the Receivable is not subject to any attachment and is freely transferable; and
- for the purpose of the contribution of the Receivable to the Company, the Receivable represents a value of at least twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

It also results from a certificate issued on the date of August 5th, 2008 by the board of managers of the Company that "the value of the Receivable amounting to EUR 12,500 is at least equal to the aggregate value of the Shares with a par value of EUR 50 each, to be issued by the Company and allocated to the Contributor in counterpart of the said contribution".

The aforesaid certificates, after signature in varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The Shareholders of the Company resolve to transfer the registered office of the Company from 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg to 6c, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Third resolution

The Shareholders of the Company resolve to acknowledge the resignation of Mr. Richard Holahan, as A manager of the Company, Mr Claudio Casnedi, as B manager of the Company and Domels S.à r.l., as C manager of the Company as from the date hereof and to grant them full discharge for the exercise of their mandate.

Fourth resolution

The Shareholders of the Company resolve to appoint, for an undetermined period, with effect as of the date hereof:

- Mr Richard Grimm, born in Geneva, Illinois on 17 August 1974, with professional address at c/o Corporation Trust Center, Wilmington, New Castle County, Delaware, as A manager of the Company;

- Mr Richard Holahan, with professional address at c/o Corporation Trust Center, Wilmington, New Castle County, Delaware, as A manager of the Company;
- Mr William O'Donnell, born on 23 March 1954 in S.A.M. (USA), with professional address at c/o Corporation Trust Center, Wilmington, New Castle County, Delaware, as A manager of the Company;
- Presidia S.G.R.p.A., a company organized under the laws of Italy having its registered office at Via Giuseppe Parini 5/a, I - 20121 Milan, Italy, registered with commercial register of Milan under number 13343790153, as B manager of the Company; and
- Mr Olivier Dorier, company manager, born on 25 September 1968 in Saint Rémy (France), with professional address at 6c, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, as C manager of the Company.

Fifth resolution

The Shareholders of the Company resolve that the chairman of the board of managers of the Company shall be appointed by the board of managers from among the A managers, it being understood that all A managers are entitled to participate to the vote.

The Shareholders of the Company resolve that the chairman of the board of managers shall give to the B manager adequate information on the agenda of the meeting of the board of managers and shall provide the B manager with the relevant documents in connection with the proposed items of the agenda of the meeting of the board of managers twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting of the board of managers, except, as discussed in article 11 paragraph 4 of the articles of association of the Company as amended and restated by the present deed, in case of emergency (in the A managers' reasonable determination).

Sixth resolution

The Shareholders of the Company resolve that the chairman of the board of managers of the Company shall have a casting vote in case there is a split vote on a decision of the board of managers.

Seventh resolution

The Shareholders of the Company resolve to (i) modify the signature powers of the managers of the Company vis-à-vis third parties, (ii) delete article 19 of the articles of association of the Company, and (iii) modify the functioning of the board of managers, the convening and notice formalities of the general meeting of the shareholders of the Company.

Eighth resolution

The Shareholders of the Company resolve to (i) amend article 4 paragraph 1, article 5 paragraph 1, article 8, article 10, article 11 paragraphs 1 and 7, article 16, article 23 and article 24 of the articles of association of the Company and (ii) restate the articles of association of the Company which will henceforth have the following wording:

A. Purpose- duration - name - registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Presidia Investments" (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, any shareholders agreement (the Shareholders Agreement) as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

In the event that the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) represented by three hundred seventy-five (375) shares of Class A (the holders thereof being referred to as "A Shareholders" and each an "A Shareholder") with a par value of fifty euro (EUR 50.-) each and one hundred twenty-five (125) shares of Class B (the holders thereof being referred to as "B Shareholders" and each an "B Shareholder") with a par value of fifty euro (EUR 50.-) each.

Any reference made hereinafter to the "shares" shall be construed as a reference to the Class A shares and/or the Class B shares, depending on the context and as applicable. The same construction applies to any reference made hereinafter to the "shareholders" of the Company.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of the shareholders holding at least three quarters (3/4) of the issued share capital of the Company. Subject to clause 4.1 (ii) of the Shareholders Agreement, in the event of any new capital increase of the Company, the shareholders undertake to ensure that each of the A Shareholder and the B Shareholder (and only the A Shareholder and the B Shareholder) will be permitted to, but shall not be obligated to, subscribe to such capital increase up to their existing percentage of ownership of the share capital of the Company prior to such capital increase (i.e. 75% for the A Shareholder and 25% for the B Shareholder). It being understood that no capital increase may take place unless it has been proposed to the shareholders to convert all or part of the class C convertible preferred equity certificates held by them into share capital of the Company prior to the completion of such capital increase.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The B Shareholder shall not transfer the Stock (as defined in the Shareholders Agreement) held in the Company prior to the third anniversary of the completion of the date of the signature of the Shareholders Agreement unless (i) the prior written consent of the A Shareholder has been obtained in accordance with article 189 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, and/or (ii) the Fingraf Shareholders Loan (as defined in the Shareholders Agreement) has been fully repaid.

The A Shareholder shall not transfer the Stock (as defined in the Shareholders Agreement) in the Company for a twelve (12) month period starting at the date of signature of the Shareholders Agreement. After a twelve (12) month period following the date of signature of the Shareholders Agreement, the A Shareholder may transfer the Stock (as defined in the Shareholders Agreement) held in the Company provided that the transfer complies with clauses 3.2. and 3.3. of the Shareholders Agreement and articles 8.1 and 8.2 of the articles of association of the Company.

From and after the third anniversary of the completion of the date of the signature of the Shareholders Agreement and subject to any restrictions set out in article 189 of the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended, the shareholders may transfer, at any time, the Stock (as defined in the Shareholders Agreement) held by them and the rights attaching to such Stock (as defined in the Shareholders Agreement), provided, that the shareholder complies with clauses 3.2. and 3.3. of the Shareholders Agreement and articles 8.1 and 8.2 of the articles of association of the Company with respect to such transfer.

In case of a transfer of all or a portion of the Stock (as defined in the Shareholders Agreement) of the A Shareholder to an Affiliate (as defined in the Shareholders Agreement) in accordance with the terms of the Shareholders Agreement, the provisions of clause 8.1 and 8.2 below shall not apply.

8.1 Tag-along right

Notwithstanding the provisions of article 8 above, if A Shareholder offers to sell all or a portion of its Stock (as defined in the Shareholders Agreement) in the Company to a third party (the Purchaser) after a twelve (12) month period following the date of the signature of the Shareholders Agreement, such Purchaser must also agree to offer to acquire the same percentage of the corresponding Stock (as defined in the Shareholders Agreement) from B Shareholder, on equivalent terms (the Tag Along Right),

A Shareholder shall give written notice to B Shareholder at least fifteen (15) Business Days prior to the date of the proposed purchase stating (i) the name and address of the proposed Purchaser, (ii) the proposed amount of consideration and other terms and conditions offered by such proposed Purchaser and the proposed closing date, (iii) the aggregate number of Stock (as defined in the Shareholders Agreement) proposed to be sold, (iv) the corresponding proportion of Stock (as defined in the Shareholders Agreement) that B Shareholder is entitled to require to be purchased and (v) that the proposed Purchaser has been informed of the Tag Along Right and has agreed to purchase Stock (as defined in the Shareholders Agreement) held by B Shareholder in accordance with the terms hereof.

The Tag Along Right may only be exercised by B Shareholder by its giving a written notice to A Shareholder and the board of managers proposing to make such transfer, within fifteen (15) Business Days of receipt of notice here above mentioned, indicating its election to exercise the Tag Along Right.

Failure by B Shareholder to give such notice within the fifteen (15) Business Days period shall be deemed an election by B Shareholder not to sell any of its Stock (as defined in the Shareholders Agreement).

The closing with respect to any sale to a proposed Purchaser shall be held at the time and place specified in the written notice of A Shareholder.

8.2 Drag-along right

Notwithstanding the provisions of the article 8 above, if A Shareholder proposes to transfer all or a portion of its Stock (as defined in the Shareholders Agreement) in the Company to a third party (each a Transferee) after a twelve (12) month period following the date of signature of the Shareholders Agreement, B Shareholder may be required at the sole option of A Shareholder to transfer the same percentage of the corresponding Stock (as defined in the Shareholders Agreement) held by A Shareholder to the same Transferee, on equivalent terms (the Drag Along Right).

In order to exercise the Drag Along Right, A Shareholder shall give at least fifteen (15) Business Days prior to the date of exercise of the Drag Along Right, written notice to B Shareholder stating (i) the name and address of the Transferee, (ii) the proposed amount of consideration and other terms and conditions offered by such proposed Transferee and the proposed closing date, (iii) the number of Stock (as defined in the Shareholders Agreement) held by A Shareholder which the proposed Transferee has agreed to purchase and (iv) the number of Stock (as defined in the Shareholders Agreement) which B Shareholder is required to sell and transfer.

The closing with respect to any sale and transfer to a proposed Transferee shall be held at the time and place specified in the written notice of A Shareholder.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by a board of managers composed of at least five (5) members, either shareholders or not, of whom three (3) shall be appointed by the general meeting of the shareholders from candidates proposed by the A Shareholder (the "A Managers" and each a "A Manager"), one (1) shall be appointed from candidates proposed by the B Shareholder (the B Manager) and one shall be elected from the candidates jointly proposed by the A Shareholder and the B Shareholder (the C Manager).

The list of candidates proposed for the A managers positions and the B managers positions shall be determined by a simple majority vote of the shareholders of that class of shares.

If the A Shareholder and the B Shareholder fail to agree on the identity of the C Manager, the C Manager shall be proposed solely by the A Shareholder.

The members of the board of managers shall be appointed by the shareholders, who fix the term of their offices.

The members of the board of managers may be re-elected. Upon any vacancy on the board of managers, whether by resignation or otherwise, the replacement manager shall be an «A», «B», or «C» Manager, depending on the nature of the vacating manager.

The right of the A Shareholder and the B Shareholder to propose a candidate for appointment to the board of managers includes the right to propose the dismissal or suspension of the «A» or «B» Manager depending on the nature of the dismissed/suspended manager. The A Shareholder shall have the right to propose solely the dismissal or suspension of the C Manager.

Upon vacancy, dismissal or suspension of the position of the C Manager, the replacement C Manager shall be jointly proposed by the A Shareholder and the B Shareholder. If the A Shareholder and the B Shareholder fail to agree on the identity of the replacement C Manager, the replacement C Manager shall be proposed solely by the A Shareholder.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of an A Manager together with a C Manager.

Art. 11. The Company is managed by a board of managers. The chairman of the board of managers is appointed by the board of managers from among the A Managers, it being understood that all A Managers are entitled to participate to the vote. The chairman of the board of managers shall give to the B Manager adequate information on the agenda of the meeting of the board of managers and shall provide the B Manager with the relevant documents in connection with the proposed items of the agenda of the meeting of the board of managers twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting of the board of managers, except as discussed below in case of emergency (in the A Managers' reasonable determination).

The board of managers may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence,

the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent of all board members in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least three (3) managers, irrespective of their class, are present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, irrespective of their class. The chairman of the board of managers of the Company shall have a casting vote in case there is a split vote on a decision of the board of managers.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - collective decisions of the shareholders

Art. 16. The shareholders' meeting shall be convened by the chairman of the board of managers or by the board of managers.

Notices for general meetings shall be given by mail, telegram, telefax or by e-mail four (4) business days before the date of the shareholder's meeting.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing by mail or email or by cable, telegram, telefax another person who need not be a shareholder.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding a majority of the issued share capital of the Company.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation (including the increase and the decrease of the share capital of the Company) requires the approval of a majority of shareholders holding at least three quarters (3/4) of the issued share capital of the Company.

Art. 18. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 19. The Company's financial year commences on 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 20. Each year on 31st December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders in accordance with the Shareholders Agreement.

F. Dissolution - liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not expressly governed by the articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended and, subject to any non waivable provisions of the law, the Shareholders Agreement entered into by the shareholders of the Company. The Shareholders Agreement shall prevail between the parties.

Ninth resolution

The Shareholders of the Company resolves to approve the transfer of one (1) share of class A from Presidia Mezzo Holdings LC to Presidia Management Holdings LC, a company organised and existing under the laws of Delaware, USA, having its registered office in the State of Delaware c/o Corporation Trust Center, Wilmington, New Castle County, Delaware and to acknowledge Presidia Management Holdings LC as new shareholder of the Company as of the date hereof.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately two thousand seven hundred (2,700.-) euro.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six août.

Par-devant, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Presidio Investments (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122234, constituée suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 115 du 5 février 2007. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

ONT COMPARU:

1. Presidio Mezz Holdings LLC, une société constituée et existant selon les lois du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social situé dans l'Etat du Delaware c/o Corporation Trust Center, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, immatriculée auprès de la Division des Sociétés, associé A de la Société,

ici représentée par Katarzyna Kuszewska, juriste, de résidence à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 5 août 2008.

2. Presidio Uno, un fonds d'investissement italien, ayant son siège social à Via Giuseppe Parini 5/A, Milan, Italie, enregistré auprès de la Banque d'Italie sous le numéro d'immatriculation 304700 et géré par Presidio S.G.R.p.A., une société constituée et organisée selon les lois d'Italie, immatriculée auprès de la Camera di Commercio Industria Artigianato Agricoltura di Milano sous le numéro 13343790153, ayant son siège social à Via Giuseppe Parini 5, Milan, Italie, associé B de la Société,

ici représentée par Maître Alexander Olliges, avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 5 août 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'associé A et l'associé B (désignés ensemble comme les Associés) détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) par l'émission de deux cent cinquante (250) nouvelles parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de Classe A et cent vingt-cinq (125) parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) représenté par trois cent soixante-quinze (375) parts sociales de Classe A et cent vingt-cinq (125) parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

2. Souscription et libération des deux cent cinquante (250) nouvelles parts sociales de Classe A par Presidio Mezz Holdings LLC par un apport en nature consistant dans une partie d'un prêt d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) en vertu d'un contrat de crédit conclu entre Presidio Mezz Holdings LLC, en qualité de prêteur, et la Société, en qualité d'emprunteur;

3. Transfert du siège social de la Société du 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, au 6c, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach;

4. Démission du gérant A, du gérant B et du gérant C de la Société.

5. Nomination de trois nouveaux gérants A, un nouveau gérant B et un nouveau gérant C pour une durée indéterminée.

6. Décision que le président du conseil de gérance de la Société sera nommé par le conseil de gérance de la Société parmi les gérants A, étant entendu que tous les gérants A sont autorisés à prendre part au vote du président du conseil de gérance;

7. Décision que le président du conseil de gérance de la Société aura une voix prépondérante en cas de partage des voix concernant une décision du conseil de gérance et définition des obligations d'information vis-à-vis de l'Associé B de la Société.

8. Fonctionnement du conseil de gérance, formalités de convocation de l'assemblée générale des associés de la Société;

9. Pouvoirs de signature des gérants de la Société à l'égard des tiers;

10. Suppression de l'article 19 des statuts de la Société;

11. Modification de l'article 4 paragraphe 1^{er}, l'article 5 paragraphe 1^{er}, article 8, article 10, article 11 paragraphes 1^{er} et 7, article 16, article 23 et article 24 et refonte intégrale des statuts de la Société;

12. Approbation du transfert d'une (1) part sociale de Classe A de Presidio Mezz Holdings LLC à Presidio Management Holdings LLC, une société constituée et existant selon les lois du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social situé dans l'Etat du Delaware c/o Corporation Trust Center, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 et agrément de Presidio Management Holdings LLC en qualité de nouvel associé de la Société;

13. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés de la Société décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) par l'émission de deux cent cinquante (250) nouvelles parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Intervention - souscription - libération

Sur ces faits, Presidio Mezz Holdings LLC, précité et représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire aux deux cent cinquante (250) nouvelles parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales de Classe A par un apport en nature constitué d'une partie d'un prêt d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) (la Créance) en vertu d'un contrat de crédit conclu entre Presidio Mezz Holdings LLC, en qualité de prêteur, et la Société, en qualité d'emprunteur.

A la date du 5 août 2008, la Créance ainsi apportée représente un apport en nature d'un montant total net d'au moins douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Il ressort d'un certificat émis à la date des présentes par la gérance de Presidio Mezz Holdings LLC qu'à compter de la date de ce certificat:

- Presidio Mezz Holdings LLC est le plein titulaire de la Créance;
 - la Créance est certaine, liquide et exigible à son échéance sans déduction;
 - Presidio Mezz Holdings LLC est le seul ayant droit à la Créance et a le pouvoir d'en disposer;
 - la Créance n'est grevée d'aucun gage ou usufruit et elle n'est soumise à aucun attachement et est librement cessible;
- et
- en vue de l'apport de la Créance à la Société, la Créance représente une valeur d'au moins douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Il ressort également d'un certificat émis à la date du 5 août 2008 par le conseil de gérance de la Société que "la valeur de la Créance qui s'élève à EUR 12.500 est au moins égale à la valeur totale des Parts Sociales d'une valeur nominale de EUR 50 chacune, à émettre par la Société et à affecter au Contribuant en échange dudit apport".

Les certificats mentionnés ci-dessus, après signature ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Les Associés de la Société décident de transférer le siège social de la Société du 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, au 6c, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Troisième résolution

Les Associés de la Société décident de prendre acte de la démission de M. Richard Holahan, gérant A de la Société, M. Claudio Casnedi, gérant B de la Société et Domels S.à r.l., gérant C de la Société à compter de la date des présentes et d'accorder décharge plénière pour l'exercice de leur fonction.

Quatrième résolution

Les Associés de la Société décident de nommer, pour une durée indéterminée, avec effet à compter de la date des présentes:

- M. Richard Grimm, né à Geneva, Illinois le 17 août 1974, avec adresse professionnelle à c/o Corporation Trust Center, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, gérant A de la Société;
 - M. Richard Holahan, avec adresse professionnelle à c/o Corporation Trust Center, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, gérant A de la Société;
 - M. William O'Donnell, né le 23 mars 1954 à SAM. (USA), avec adresse professionnelle à c/o Corporation Trust Center, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, gérant A de la Société;
 - Presidio S.G.R.pA, une société organisée selon les lois d'Italie, ayant son siège social a Via Giuseppe Parini 5/a, I - 20121 Milan, Italie, enregistrée avec de registre de commerce de Milan sous numéro 13343790153, gérant B de la Société;
- et
- M. Olivier Dorier, gérant de sociétés, né le 25 septembre 1968 à Saint Rémy (France), avec adresse professionnelle au 6c, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, gérant C de la Société.

Cinquième résolution

Les Associés de la Société décident que le président du conseil de gérance de la Société sera nommé par le conseil de gérance parmi les gérants A, étant entendu que tous les gérants A sont autorisés à prendre part au vote.

Les Associés de la Société décident que le président du conseil de gérance donnera au gérant B, une information adéquate sur l'ordre du jour de la réunion du conseil de gérance et fournira au gérant B les documents concernés en relation avec les points proposés à l'ordre du jour de la réunion du conseil de gérance vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion du conseil de gérance, sauf en cas d'urgence, telle qu'exposée à l'article 11 paragraphe 4 des statuts de la Société tels qu'amendés et refondus par le présent acte (à la juste détermination des gérants A).

Sixième résolution

Les Associés de la Société décident que le président du conseil de gérance aura une voix prépondérante en cas de partage des voix concernant une décision du conseil de gérance.

Septième résolution

Les Associés de la Société décident de (i) modifier les pouvoirs de signature des gérants de la Société à l'égard des tiers, (ii) supprimer l'article 19 des statuts de la Société (iii) changer le fonctionnement du conseil de gérance, les formalités de convocation de l'assemblée générale des associés de la Société.

Huitième résolution

Les Associés de la Société décident de (i) modifier l'article 4 paragraphe 1^{er}, l'article 5 paragraphe 1^{er}, l'article 8, l'article 10, l'article 11 paragraphes 1^{er} et 7, l'article 16, l'article 23 et l'article 24 des statuts de la Société et de (ii) reformuler intégralement les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

A. Objet social- durée- dénomination- siège social

Art. 1^{er}. Il est constitué par la présente une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale "Presidio Investments" (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, tout pacte d'Associés (le Pacte d'Associés) ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés tant au Luxembourg qu'à l'étranger et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par souscription, achat ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou bien les titres de toute nature et l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également consentir des garanties et accorder des sûretés en faveur des tiers afin de garantir ses propres obligations et celles des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts ou bien aider les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, industrielles, financières ou les activités de propriété intellectuelle qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la même commune par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé des succursales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance.

Lorsque le conseil de gérance estime que des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, et que ces développements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) représenté par trois cent soixante-quinze (375) parts sociales de Classe A (les détenteurs étant ainsi désignés comme les "Associés A" et individuellement un "Associé A") d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune et cent vingt-cinq (125) parts sociales de Classe B ((les détenteurs étant ainsi désignés comme les "Associés B" et individuellement un "Associé B") d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

Toute référence ci-après aux "parts sociales" sera interprétée comme une référence aux Parts Sociales de Classe A et/ou Parts Sociales de Classe B, en fonction du contexte et si applicable. Il en est de même pour toute référence aux "associés" de la Société.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment à la majorité des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social émis de la Société. Sous réserve de l'article 4.1 (ii) du Pacte d'Associés, lors de toute nouvelle augmentation de capital, les associés prennent l'engagement de s'assurer que l'Associé A comme l'Associé B sera autorisé, mais non obligé, de souscrire à cette augmentation de capital jusqu'au pourcentage existant de participation dans le capital social de la Société avant cette augmentation de capital (c.à.d. 75% pour l'Associé A et 25% pour l'Associé B). Il est entendu qu'aucune augmentation de capital n'aura lieu sauf s'il a été proposé aux associés de convertir tout ou partie des «convertibles preferred equity certificates» de classe C détenus par eux en capital de la Société avant la réalisation de cette augmentation de capital.

Art. 7. La Société ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un unique représentant qui les représentera envers la Société.

Art. 8. L'Associé B ne cédera pas les Valeurs (telles que définies dans le Pacte d'Associés) détenues dans la Société avant le troisième anniversaire de la date de signature du Pacte d'Associés, sans que (i) l'accord écrit préalable de l'Associé A ait été obtenu conformément à l'article 189 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et / ou que le Prêt d'Associés Fingraf (tel que défini dans le Pacte d'Associés) ait été entièrement remboursé.

L'Associé A ne cédera pas les Valeurs (telles que définies dans le Pacte d'Associés) dans la Société dans un délai de douze (12) mois à compter de la date de signature du Pacte d'Associés. Après le délai de douze (12) mois suivant la date de signature du Pacte d'Associés, l'Associé A peut céder les Valeurs (telles que définies dans le Pacte d'Associés) détenues

dans la Société à condition que la cession soit conforme aux clauses 3.2 et 3.3 du Pacte d'Associés et aux articles 8.1 et 8.2 des statuts de la Société.

A partir du et après le troisième anniversaire de la date de signature du Pacte d'Associés et sous réserve de toutes restrictions exposées à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, les associés peuvent céder, à tout moment, les Valeurs (telles que définies dans le Pacte d'Associés) qu'ils détiennent et les droits attachés à Valeurs (telles que définies dans le Pacte d'Associés), à condition que l'associé respecte les clauses 3.2 et 3.3 du Pacte d'Associés et les articles 8.1 et 8.2 des statuts de la Société concernant cette cession.

En cas de transfert de tout ou partie des Valeurs (telles que définies dans le Pacte d'Associés) de l'Associé A à un «Affiliate» (tel que défini dans le Pacte d'Associés) conformément aux stipulations du Pacte d'Associés, les articles 8.1 et 8.2 ci-dessous ne s'appliqueront pas.

8.1 Droit de suite

Nonobstant les dispositions de l'article 8 ci-dessus, si l'Associé A propose de vendre tout ou partie de ses Valeurs (telles que définies dans le Pacte d'Associés) dans la Société à un tiers (l'Acheteur) après un délai de douze (12) mois suivant la date de signature du Pacte d'Associés, cet Acheteur doit également accepter de proposer d'acquérir le même pourcentage de Valeurs (telles que définies dans le Pacte d'Associés) correspondantes de l'Associé B, à des conditions similaires (le Droit de Suite).

L'Associé A notifiera par écrit à l'Associé B au moins quinze (15) jours ouvrables avant la date de l'achat proposé (i) le nom et l'adresse de l'Acheteur potentiel, (ii) le montant envisagé de la contrepartie et autres conditions proposées par cet Acheteur potentiel et la date de conclusion proposée, (iii) le nombre total de Valeurs (telles que définies dans le Pacte d'Associés) offertes à la vente, (iv) la proportion correspondante de Valeurs (telles que définies dans le Pacte d'Associés) dont l'Associé B est autorisé à exiger l'achat et (v) que l'Acheteur potentiel a été informé du Droit de Suite et a accepté d'acheter les Valeurs (telles que définies dans le Pacte d'Associés) détenues par l'Associé B conformément aux conditions des présentes.

Le Droit de Suite ne peut être exercé par l'Associé B qu'en notifiant par écrit à l'Associé A et que le conseil de gérance propose de réaliser cette cession, dans un délai de quinze (15) Jours Ouvrables à compter de la réception de la notification mentionnée ci-dessus, indiquant son choix d'exercer le Droit de Suite.

Si l'Associé B ne donne pas cette notification dans le délai de quinze (15) Jours Ouvrables, cela sera considéré comme le choix de l'Associé B de ne vendre aucune de ses Valeurs (telles que définies dans le Pacte d'Associés).

La conclusion de toute vente à un Acheteur potentiel sera tenue en temps et en heure indiqués dans la notification écrite de l'Associé A. 8.2 Obligation de suite

Nonobstant les dispositions de l'article 8 ci-dessus, si l'Associé A propose de vendre tous ou une partie de ses Valeurs (telles que définies dans le Pacte d'Associés) dans la Société à un tiers (le Cessionnaire) après un délai de douze (12) mois suivant la date de signature du Pacte d'Associés, l'Associé A, à son entière discrétion, peut exiger de l'Associé B, de céder le même pourcentage de Valeurs (telles que définies dans le Pacte d'Associés) correspondantes détenus par l'Associé A au même Cessionnaire, à des conditions équivalentes (l'Obligation de Suite).

Afin d'exercer l'Obligation de Suite, l'Associé A donnera au moins quinze (15) Jours Ouvrables avant la date d'exercice de l'Obligation de Suite, une notification écrite à l'Associé B indiquant (i) le nom et l'adresse du Cessionnaire, (ii) le montant envisagé de la contrepartie et autres conditions proposées par ce Cessionnaire potentiel et la date de clôture proposée, (iii) le nombre total de Valeurs (telles que définies dans le Pacte d'Associés) détenues par l'Associé A que le Cessionnaire potentiel a accepté d'acheter et (iv) le nombre de Valeurs (telles que définies dans le Pacte d'Associés) que l'Associé B doit vendre et céder.

La conclusion de toute vente et cession à un Cessionnaire potentiel sera tenue en temps et en heure indiqués dans la notification écrite de l'Associé A.

En cas de décès, les parts sociales de l'associé défunt ne pourront être cédées qu'à des nouveaux associés sous réserve de l'approbation des autres associés en assemblée générale, à une majorité des trois-quarts du capital social. Cette approbation n'est cependant pas nécessaire au cas où les parts sociales sont cédées soit à des parents, descendants ou au conjoint survivant.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de la faillite ou de l'insolvabilité affectant un des associés.

C. Gestion

Art. 10. La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins cinq (5) membres, associés ou non, dont trois (3) seront nommés par l'assemblée générale des associés parmi des candidats proposés par l'Associé A (les "Gérants A" et individuellement le "Gérant A"), un (1) sera nommé parmi des candidats proposés par l'Associé B (le Gérant B) et un sera élu parmi les candidats proposés conjointement par l'Associé A et l'Associé B (le Gérant C).

La liste des candidats proposés pour les postes des gérants A et des gérants B sera déterminés par un vote à la majorité simple des associés de cette classe de parts sociales.

Si l'Associé A et l'Associé B ne trouvent pas d'accord sur l'identité du Gérant C, le Gérant C sera proposé par l'Associé A seul.

Les membres du Conseil de Gérance sont désignés par les associés qui fixent le terme de leurs mandats.

Les membres du conseil de gérance sont rééligibles. Si un poste est vacant au sein du conseil de gérance, soit suite à une démission ou autre, le gérant remplaçant sera un Gérant « A », « B », ou « C », selon la nature du gérant démissionnaire.

Le droit pour l'Associé A et l'Associé B de proposer un candidat pour élection au sein du conseil de gérance inclut le droit de proposer la révocation ou la suspension du Gérant A ou du Gérant B, selon la nature du gérant démissionnaire. L'Associé A aura le droit de proposer seul la révocation ou la suspension du Gérant C.

Si le poste du Gérant C est vacant au sein du conseil de gérance, soit suite à une démission ou suspension du Gérant C, le remplaçant du Gérant C sera proposé conjointement par l'Associé A et l'Associé B. Si l'Associé A et l'Associé B ne sont pas d'accord sur l'identité du Gérant C, le remplaçant du Gérant C sera proposé par l'Associé A seul.

Pour les affaires avec les tiers, le conseil de gérance a des pouvoirs étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et autoriser tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

La Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Gérant A et d'un Gérant C.

Art. 11. La Société est administrée par un conseil de gérance. Le président du conseil de gérance est nommé par le conseil de gérance parmi les Gérants A, étant entendu que tous les Gérants A ont le droit de prendre part au vote. Le président du conseil de gérance donnera au Gérant B, une information adéquate sur l'ordre du jour de la réunion du conseil de gérance et fournira au Gérant B les documents concernés par les points proposés à l'ordre du jour de la réunion du conseil de gérance vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion du conseil de gérance sauf, comme convenu ci-dessous, en cas d'urgence (à la juste détermination des Gérants

A). Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de tenir les procès-verbaux du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président, ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation à la réunion. Les réunions du conseil de gérance seront tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence, le conseil de gérance pourra nommer un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité présente à cette réunion.

Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans la convocation à la réunion. Il peut être renoncé à cette convocation par accord de tous les membres du conseil par écrit, câble, télégramme, télex ou fax, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation écrite séparée n'est pas exigée pour une réunion du conseil se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion de ce conseil de gérance ou si les résolutions sont approuvées par écrit et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant par câble, télégramme, télex ou fax, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire afin de le représenter à toute réunion du conseil de gérance. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler mutuellement. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins trois (3) gérants, sans distinction de leur classe, sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Les décisions du Conseil seront adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à ladite réunion, sans distinction de leur classe. Le président du conseil de gérance de la Société aura une voix prépondérante en cas de partage des voix concernant une décision du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, câble, télégramme, télex ou fax, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal attestant de la résolution.

Art. 12. Les minutes de toute réunion du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui peuvent être utilisés pour des procédures judiciaires ou autres seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. La Société ne sera pas dissoute en raison du décès ou de la démission d'un gérant, pour quelque motif que ce soit.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont seulement des agents agréés et ne sont par conséquent responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le conseil de gérance peut décider de verser des acomptes sur dividende sur base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance qui montre que des fonds suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve établie selon la loi ou les présents statuts.

D. Décisions de l'associé unique - décisions collectives des associés

Art. 16. L'assemblée des associés se réunira sur convocation du président du conseil de gérance ou du conseil de gérance.

Les convocations aux assemblées générales seront envoyées par courrier, télégramme, fax ou e-mail quatre (4) jours ouvrés avant la date de l'assemblée des associés.

Un associé peut agir à une assemblée des associés en nommant par écrit, par courrier, e-mail, câble, télégramme ou fax, une autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute assemblée des associés.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée des associés, et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a droit à autant de voix que de parts sociales qu'il détient ou représente.

Art. 17. Sauf si une majorité plus élevée est prévue aux présentes, les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant la majorité du capital social émis de la Société.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que par consentement unanime. Toute autre modification des statuts (en ce compris l'augmentation et la réduction du capital social de la Société) nécessite l'accord de la majorité des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social émis de la Société.

Art. 18. En cas d'associé unique, cet associé exerce les pouvoirs accordés à l'assemblée générale des associés selon les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Exercice social - comptes annuels -affectation des bénéfices

Art. 19. L'exercice social de la Société commence le premier 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont clôturés et les gérants préparent un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan mentionnés ci-dessus au siège social de la Société.

Art. 21. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net est réservé pour la constitution d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde peut être utilisé librement par les associés conformément au Pacte d'Associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Sauf disposition contraire, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation après réalisation des actifs et paiement des dettes sera distribué entre les associés proportionnellement aux parts sociales de la Société qu'ils détiennent.

Art. 23. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, au Pacte d'Associés conclu par les associés de la Société. Le Pacte d'Associés prévaudra entre les parties.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital s'élèvent approximativement à deux mille sept cents (2.700,-) euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite aux parties comparantes, celles-ci ont signé, avec le notaire, le présent acte original.
Signé: K. Kuszewska, A. Olliges et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 août 2008. LAC/2008/33726. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,50% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008110966/5770/725.

(080128794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Lion/Visor Lux 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 128.536.

In the year two thousand and eight, on the sixth day of August.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

"Lion/Visor Lux 1", a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128.537, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, 3rd Floor, L-2763 Luxembourg,

here represented by Ms. Sophie Henryon, private employee, having her professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy, given on August 5th, 2008.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Lion/Visor Lux 2" (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, 3rd Floor, L-2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128.536, incorporated pursuant to a notarial deed on 25th May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1499, on 19th July 2007. The articles of association of the Company were amended for the last time on 23rd May 2008 pursuant to a notarial deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1572, on 26th June 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital has required the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the dates of the financial year of the Company so that it starts on 1st January of each year instead of 1st February and ends on 31st December of the same year instead of 31st January of the following year. The current financial year will thus end on December 31st, 2008.

Second resolution

The Meeting resolves to amend articles 19 and 20 of the articles of association in order to reflect the above mentioned change so that they read henceforth as follows:

" **Art. 19.** The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office."

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

"Lion/Visor Lux 1", une société constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128.537, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, 3^{ème} étage, L-2763 Luxembourg,

ici représentée par Madame Sophie Henryon, employée privée ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 août 2008.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de "Lion/Visor Lux 2" (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, 3^{ème} étage, L-2763 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128.536, constituée suivant un acte notarié en date du 25 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1499, en date du 19 juillet 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 23 mai 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1572, le 26 juin 2008.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société de manière à ce qu'elle débute le 1^{er} janvier de chaque année au lieu du 1^{er} février et à ce qu'elle se termine le 31 décembre de la même année au lieu du 31 janvier de l'année suivante. L'année en cours se terminera dès lors le 31 décembre 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier les articles 19 et 20 des Statuts de manière à y refléter la modification évoquée ci-dessus de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante

« **Art. 19.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 20. Chaque année au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 août 2008, Relation: EAC/2008/10836. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): N. Boïça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 août 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008110970/219/85.

(080128925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Nauheim Estates, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.081.

Les comptes annuels au 30/09/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/08/2008.
Pour NAUHEIM ESTATES
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2008110937/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10626. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Creapro Holding A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 48.067.

L'an deux mille huit, le cinq août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CREAPRO HOLDING A.G., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.067 qui a été constituée sous forme de holding suivant acte reçu notarié en date du 27 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 424 du 28 octobre 1994. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 18 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2117 du 14 novembre 2006.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Madame Gabriele SCHNEIDER, manager, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit scrutateur Madame Estelle MORAINVILLE, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

- 1.- Renonciation de la version allemande des statuts;
- 2.- Introduction d'un paragraphe aux statuts en relation avec la création des actions de différentes catégories B (vo-tante), C (votante), D (non votante) et E (non votante) et refonte complète des statuts en langue française avec traduction en langue anglaise et adoption des statuts;
- 3.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de renoncer à la version allemande des statuts originaires.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide d'introduire un paragraphe aux statuts en relation avec la création des actions de différentes catégories et ceci conformément à l'article 44 de la loi et de procéder ensuite à une refonte complète des statuts en langue française suivi par une traduction en anglaise.

Les statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe entre les actionnaires actuels et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions une société anonyme régie par la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts, dénommée «CREAPRO HOLDING A.G.»

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières (sociétés holding).

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à EUR 123.946,76 (cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents) divisé en cent (100) actions de catégorie A sans désignation de valeur d'une valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions et limites fixées par la loi.

Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,00) qui sera représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut émettre des actions votantes de catégorie B et C. Les actions des catégories B et C peuvent être émises pour des appels de fonds et de participation et seront vendus en tant que placement privé.

La société peut également émettre des actions non votantes de catégorie D et E. Les actions de catégorie D et E peuvent être émises pour récompenser des personnes clés de sociétés apparentées ou liées à la Société.

Les actions non votantes ne peuvent représenter plus de la moitié du capital social.

Elles doivent conférer, en cas de répartition des bénéfices, le droit à un dividende privilégié et récupérable correspondant à un pourcentage de leur valeur nominale ou de leur pair comptable fixé par les statuts, sans préjudice du droit qui leur est accordé dans la répartition du surplus des bénéfices.

Elle doivent conférer un droit privilégié au remboursement de l'apport, sans préjudice du droit qui peut leur être accordé dans la distribution du bénéfice de liquidation.

Le conseil d'administration est autorisé, sous promesse de ratification par l'assemblée générale des actionnaires, de déterminer les conditions et modes d'émission des actions de catégorie B, C, D et E, et de déterminer les conditions et modalités de conversion des actions en actions A si requis.

Le capital souscrit et le capital autorisé peuvent être augmentés ou réduits pour chacune des actions de catégorie A, B, C, D ou E par une résolution des actionnaires réunies en assemblée générale ayant pouvoir de modification des statuts.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil d'administration élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises aux membres du conseil d'administration par écrit qui font connaître leurs décisions par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années, Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième vendredi du mois de juin à 10:00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale. Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.»

Version anglaise:

Art. 1. Between the appearing parties and all third parties which in the future will become shareholders, a Luxembourg limited joint stock company is formed under the corporate name of "CREAPRO HOLDING A.G."

Art. 2. The Company is formed for an unlimited duration. It may be wound up by a resolution of the extraordinary general shareholders' meeting, called and voting pursuant to the conditions required for the amendment of the Articles of Association.

Art. 3. The registered offices of the Company are established in Luxembourg. They may be transferred by simple resolution of the Board of Directors to any other place within the Municipality of Luxembourg or by resolution of the extraordinary general shareholders' meeting called and voting pursuant to the conditions required for the amendment of the Articles of Association to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg. They may even be transferred abroad by simple resolution of the Board of Directors, should extraordinary events arise or be deemed imminent, whether of military, political, economic or social nature, which would impair the normal activity of the Company at its offices, and until such events will have ceased.

Notwithstanding such a transfer which can only be temporary the Company will remain of Luxembourg nationality.

In any other circumstances, the transfer abroad of the registered offices of the Company and the change of its nationality can only be decided unanimously by all associates and bond owners.

Art. 4. The corporate object is: to take participations, in any form and of any kind whatsoever, in Luxembourg or foreign commercial, industrial, financial enterprises and others, to acquire any securities and rights by means of participation, contribution, underwriting, firm taking, option, purchase, exchange, negotiation or in any other manner and further to acquire patents and trademarks and grant licences, to manage and implement the same. It may borrow, even by means of bond issues, or otherwise undergo indebtedness for the purpose of financing its business activity. It may also support and grant any financial assistance, loans, advances or guarantees for the benefit of enterprises in which it holds an interest.

The Company may also carry out any activity and any operations entering directly or indirectly the scope of the company and which are authorised and enter within the limits fixed by the law of July 31st, 1929 on holding companies.

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 123.946,76, represented by 100 shares of category A without a par value.

Shares are issued in registered or in bearer form to the option of the shareholder.

The company may redeem its own shares subject to the provision of law.

The authorized capital is set at EUR 1.000.000,00 represented by 1.000 shares without a par value.

The Company may issue additional voting shares of the category B and C. B and C shares can be issued for additional funding in terms of equity and are sold as a private placement.

The Company may also issue non-voting shares of category D and E. D and E shares can be issued as a part of bonus program for keypersons of daughter and affiliated companies.

Non voting shares may not represent more than half of the corporate capital.

They must, in case of distribution of profits, confer the right to a preferential and cumulative dividend corresponding to a percentage of their nominal value or accounting par value determined by the articles, without prejudice to any right which may be given to them in the distribution of any surplus profits.

They must confer a preferential right to the reimbursement of the contribution, without prejudice to any right which may be given to them in the distribution of liquidation proceeds.

Shares of category D and E may be converted into voting shares of the category A, B or C.

The Board of Directors is authorized to determine all conditions to govern such share issue and conversion of non-voting into voting shares. Such conditions will be approved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced in any forms of shares by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles of Association.

Art. 6. The Company is managed by a Board of Directors of three members at least. The members of the Board of Directors are appointed for a term which may not exceed six years. They are re-eligible.

The Board of Directors elects among its members a chairman, and from time to time a vice-chairman.

If as a result of resignation, death or any other event the post of a director becomes vacant, the remaining directors may temporarily fill the vacancy until the next forthcoming general meeting of shareholders which will proceed towards a final election.

Art. 7. The Board of Directors is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to perform all acts of disposition and administration which are necessary or useful for the implementation of the corporate object, excepting those acts which are specifically reserved to the competency of the general shareholders' meeting by virtue of law or of these Articles. Among others, the Board of Directors may compromise, transact, consent into waivers of claims and grant releases with or without payment.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day to day management of the Company and its representation therefore to one or more directors, managing directors, delegates and other agents who need not be shareholders of the Company.

The Company is bound by the joint signature of two directors or by the individual signature of any person so delegated by the Board of Directors.

Art. 8. All actions in court, whether the Company is plaintiff or defendant, are carried in the sole name of the Company represented by its Board of Directors.

Art. 9. The Board of Directors meets as often as the interests of the Company require. The Board of Directors is called by its chairman, failing him by its vice-chairman or by two members of the Board of Directors.

The Board of Directors may pass valid resolutions whenever a majority of its members are present or represented.

A director may have himself represented by one of his fellow directors. A director may only represent one of his fellows at one time.

Resolutions by the Board of Directors are passed by simple majority. In the event of equalling votes, the chairman has a casting vote.

Whenever there are matters of urgency, directors may transmit their votes by all means of telecommunication in writing.

The Board of Directors may resolve by means of circulated minutes where the proposed resolutions are transmitted in writing to the directors, who will transmit their decisions in writing to the Company. Resolutions are deemed adopted whenever a majority of directors has transmitted an assenting vote.

Resolutions by the Board of Directors are recorded by proper minutes. Excerpts of the Board of Directors' resolutions are delivered and certified by the chairman, failing him by two directors.

Art. 10. The Company shall be supervised by one or more statutory auditors. They are appointed for a term which may not exceed six years. They may be re-elected.

Art. 11. The Company's fiscal year runs from the first of January to the thirty-first of December. Every year, on the thirty-first day of December, the books, registers and accounts are closed. The Board of Directors establishes the balance sheet, the profit and loss account and the notes to the annual accounts.

Art. 12. The Board of Directors and the statutory auditors as well have authority to call a general shareholders' meeting whenever they deem so appropriate. They are bound to call the meeting in a way that it will gather within one month's time whenever they are so requested in writing bearing the agenda which includes proposals by shareholders representing at least one fifth of the social capital.

Calling notices to all general meetings shall bear the agenda.

The shareholders meeting has the broadest powers to take or ratify all acts interesting the company.

Excerpts from the minutes of the general meetings are delivered and certified by the chairman of the Board of Directors, failing him by two directors.

Art. 13. The Board of Directors may subordinate the admission of the holders of bearer shares to a preliminary deposit of their shares; but not more than five full days prior to the date set for the meeting. Every shareholder is entitled to vote by himself or through a proxy who needs not be shareholder himself.

Each share entitles to one vote.

Art. 14. The annual general shareholders' meeting shall take place on the fourth Friday of the month of June at 10.00 o'clock at the Company's registered offices or at such other place within the municipality of those registered offices as shall be indicated in the notice of convening.

Whenever the day set for the annual meeting is a legal holiday, the shareholders shall meet on the next following working day at the same time.

The annual general shareholders' meeting is convened to approve the annual accounts and reports and to grant discharge to the corporate organs.

It decides on the allotment and the distribution of the net profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve fund. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, but shall, however, be resumed until it is entirely reconstituted, if, at a certain moment and for any reason whatsoever, the reserve fund has been broken into.

The balance of the available profits is at the disposal of the general meeting.

The Board of Directors is authorized to pay interim dividends during the course of the fiscal year within the limits set forth by law. Article fifteen.

In respect of any items not covered by these Articles of Association, the parties submit to the provisions of the law of August 10th, 1915 as amended."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, les présents articles sont rédigés en langue française suivi d'une version anglaise et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. Schneider, P. Schmit, E. Morainville et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 août 2008. LAC/2008/33721. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008110967/5770/279.

(080129063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Niesky S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.756.

Les comptes annuels au 30/09/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/08/2008.

Pour NIESKY S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008110938/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10627. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080128795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Euro-Re Invest 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 109.915.

L'an deux mille huit, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURO-RE INVEST 1 S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 109.915, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1432 du 21 décembre 2005,

ayant un capital social de trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

106175

Ordre du jour:

1.- Dissolution et mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

- Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de huit cent vingt-cinq euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FERNANDES - ERK - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 août 2008. Relation GRE/2008/3453. — Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008110965/231/58.

(080129167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Dachtechnic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6464 Echternach, 2, rue des Merciers.

R.C.S. Luxembourg B 74.376.

Im Jahre zwei tausend acht, den fünfundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

IST ERSCIENEN:

Herr Gerhard STAUDT, Zimmerermeister, wohnhaft in D-54296 Trier, 58, Am Weidengraben,

hier vertreten durch Herrn Dan EPPS, Steuerberater, beruflich ansässig in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 21. August 2008,

welche Vollmacht, von dem Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorerwähnt, erklärte dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung DACHTECHNIC S.à r.l. ist, mit Sitz in L-5540 Remich, 36, rue de la Gare, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 74.376 (NIN 2000 2401 976).

Besagte Gesellschaft wurde gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze in Niederanven, am 1. Februar 2000, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 386 vom 29. Mai 2000, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Paul BETTINGEN, am 11. September 2002, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1578 vom 4. November 2002.

Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzig tausend Euro (€ 25.000.-), eingeteilt in ein hundert (100) Anteile mit einem Nominalwert von je zwei hundert fünfzig Euro (€ 250.-), welche integral durch Herrn Gerhard STAUDT, vorgeannt, übernommen wurden.

Alsdann ersuchte der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Remich nach Echternach zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 2 der Statuten wie folgt abzuändern:

Art. 3. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-6464 Echternach, 2, rue des Merciers.

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, beschliesst Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzig tausend Euro (€ 25.000.-) und ist eingeteilt in ein hundert (100) Geschäftsanteile zu je zwei hundert fünfzig Euro (€ 250.-), welche integral durch Herrn Gerhard STAUDT, Zimmermeister, wohnhaft in D-54296 Trier, 58, Am Weidengraben, übernommen wurden.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. EPPS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 août 2008. Relation: ECH/2008/1154. - Reçu douze euros, 12,00.-€.

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 26. August 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008110983/201/51.

(080129132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Stalexport Autoroute S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.565.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 113.660.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que le siège social de DOMELS S.à r.l., gérant unique de la société STALEXPORT AUTOROUTE S.à r.l., a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STALEXPORT AUTOROUTE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008110665/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04766. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.